

CHRONIQUE

PARIS, 20 SEPTEMBRE

Quand ma tante est morte, elle m'a dit : « Surtout, Sylvie, ce que je te recommande quand je serai dé- funte, surtout ne vas pas rester avec ton oncle. »

M. le président : Et vous y êtes restée ? Sylvie : Sept ans, monsieur, sept ans d'enfer et de pur- gatoire, qu'il ne me donnait pas seulement le nécessaire pour robes et jupons, et guère à manger et jamais sortir.

M. le président : Vous ne pouvez pas même prétexter de ce singulier raisonnement, car le fils de votre oncle, votre propre cousin, vous a poursuivie pendant que vous emportiez les objets que vous avez dérobés, et dans votre fuite, en passant sur un pont, vous avez jeté à l'eau, d'a- bord le manchon, puis le châle ?

Sylvie : Oh ! pour ça, non ; demandez plutôt à mon oncle. Mais au lieu de l'oncle, c'est son fils qui se présente, le jeune Gasparon, garçon de dix-neuf ans, qui, avec une volubilité que ne peut expliquer que le trop plein de son

M. le président : Voilà qui est positif. Sylvie : Ce jeune homme, c'est mon cousin, bien, mais je ne le reconnais pas pour témoin ; c'est avec mon oncle que je veux m'expliquer ; je veux lui faire lever la main comme quoi c'est un vieil avaré, et un rat, et un pas grand-chose, et qu'il n'exécute pas les volontés de ma tante, qui voulait tout me donner ; et moi, par générosité, j'ai voulu accepter pour laisser tout à mon oncle, de son vivant ; après ça mon cousin n'est qu'un mioche de dix-neuf ans ; je ne veux être jugée que par mon oncle.

croise dans l'escalier avec son amie Louise Barbazon, à laquelle elle dit un mot à l'oreille ; celle-ci lui répond par un autre mot à l'oreille, et de ces courtes confidences il résultait que le lendemain matin, quand il se réveillait, Célestin se trouvait seul dans sa chambre et cherchait son portefeuille qu'il ne trouvait pas.

A la même heure, deux jeunes femmes entraient dans un magasin de confections, y faisaient peau neuve, puis prenaient un petit coupé, puis le chemin de fer, allèrent déjeuner à Boulogne, dîner à Versailles, et la nuit venue, méprisant cette fois le café du XIX^e Siècle, allaient s'installer à la Maison-d'Or, où elles terminaient la journée par une petite carte de 40 francs.

Pendant ces allées et venues des giletières, Célestin s'était demandé s'il se jetterait à l'eau ou du haut de la colonne de Juillet, de se brûler la cervelle ou de s'asphyxier, il ne fallait pas y songer, car il ne lui restait pas un dernier pour l'achat du pistolet ou du charbon.

La police a fait ce qu'elle pouvait ; elle a découvert les deux femmes, qui comparaisse aujourd'hui devant le Tribunal correctionnel : Augustine Ramlet, sous la prévention de vol ; Louise Barbazon, comme complice de ce délit ; mais Célestin, au point de vue pénucinaire, n'en est pas plus avancé.

Le Tribunal, sur les conclusions conformes du ministère public, a condamné chacune d'elles à quinze mois d'emprisonnement.

— Jeudi dernier, 18, un passant avait trouvé caché et abandonné dans un tuyau en fonte, à l'angle des rues de la Vierge et de Sévres (15^e arrondissement), un enfant nouveau-né vivant, qui, à en juger par son état satisfaisant de santé, ne paraissait pas avoir fait un long séjour dans cette cachette. L'enfant fut porté immédiatement chez le commissaire de police du quartier, qui le fit inscrire sur les registres de l'état civil de l'arrondissement, l'envoya à l'hopital des Enfants-Assistés, et ouvrit aussitôt après une enquête à ce sujet.

— Le sieur G..., âgé de trente-quatre ans, peintre sur porcelaine, s'amusait hier, dans l'après-midi, à faire baigner son chien dans le canal Saint-Martin, lorsqu'en s'approchant trop près du bord il glissa et tomba dans l'eau où il disparut immédiatement au foud. Un passant, témoin de l'accident, le sieur Pierre-Louis Tricot, âgé de trente-cinq ans, marbrier, se précipita aussitôt dans le canal sans prendre le temps de se déshabiller et après avoir plongé à diverses reprises il parvint à saisir et à ramener sur la berge le sieur G... Quelques soins ont suffi pour mettre ce dernier hors de danger.

— On a trouvé hier à midi, étendu sans vie dans le fossé des fortifications près du bastion 17, un militaire, qui n'a pas tardé à être reconnu pour un nommé Joseph Mayer, âgé de trente ans, né à Mulhouse (Haut-Rhin), soldat au 54^e régiment de ligne, 1^{er} bataillon, 1^{er} compagnie. On pense qu'il a été tué en tombant accidentellement dans le courant de la nuit précédente du haut des fortifications dans le fossé.

DÉPARTEMENTS.

RUOÏE (Lyon). — On lit dans le Salut public : « Nous apprenons la mort de M. Octave Vincent de St-Bonnet, avocat, ancien bâtonnier de l'Ordre. M. Octave Vincent n'avait que soixante-cinq ans, et rien ne faisait présumer sa fin prochaine. Ses amis n'avaient même pas eu connaissance de la maladie qui l'a emporté si inopinément.

« M. Octave Vincent avait bien pu cesser de paraître au Palais, mais son souvenir y était resté honoré, estimé, et chaque année son nom était l'un de ceux qui sortaient les premiers de l'urne, lors des élections pour les membres du conseil de l'Ordre. Du reste, il payait ses confrères de retour et leur rendait en affection ce qu'il recevait d'eux en respectueux hommages.

« Cette constance dans le caractère n'empêchait pourtant point M. Octave Vincent de se montrer toujours d'une politesse et d'une aménité à toute épreuve. Aussi se faisait-il hautement apprécié par ses adversaires, de même qu'il se faisait aimer par ses confrères.

les qui eurent lieu, de manière à ne pas perdre de vue l'ensemble de l'action. « Chaque décharg : lui déchirait le cœur ; il souffrait donc angoisse indicible pendant de longues heures, et le poste d'observation qu'il avait choisi le laissait exposé aux billes autant que qu'onque ; mais du moins il avait la consolation de courir chercher son fils à peine les derniers coups de fusil échangés, et fort heureusement il le retrouvait chaque fois sain et sauf. C'était la plus douce et la plus précieuse récompense de son courage plein d'abnégation.

— M. Octave Vincent est décédé à Saint-Bonnet (Loire), dans un de ses domaines, où il s'était retiré.

— Loire. — Une scène violente et des plus déplorables, qui eut pour dénouement la mort d'un jeune homme de dix-huit ans, s'est passée samedi soir, vers les neuf heures, dans l'établissement du sieur Chol, cafetier à Bellevue.

Des renseignements qui nous ont été fournis, il résulte qu'étant maître passementier, le sieur Chol aurait employé trois ouvriers veloutiers, les noms Tamet, Bonnet et Louis Roche, et plus tard, ayant eu à s'en plaindre, il les aurait congédiés. Ces individus auraient prétendu de se venger, et à plusieurs reprises se seraient présentés chez le sieur Chol, se faisant servir et se retirant, dit on, sans payer.

Dans la soirée du 20, ils se présentèrent de nouveau, avec l'intention bien arrêtée, paraît-il, de faire le plus de dépense possible, et si l'on en réclamait le paiement, de tout briser chez le sieur Chol, et au besoin, d'en venir aux mains. Ils demandèrent une bouteille de vin, et sur l'observation qu'il leur fut faite qu'ils devaient payer d'avance, ils s'emportèrent en invectives, et le nommé Tamet se précipita sur le sieur Chol, qui dut se mettre sur la défensive.

— SOMME (Amiens). — On lit dans le Memorial d'Amiens : « Les époux F..., rentiers à Voyennes, en partageant leurs biens entre leurs enfants, se sont réservés dans le jardin de l'un d'eux, F... E..., cultivateur, âgé de trente-trois ans, un p-tit coin de terre. Depuis ce partage, pour de minimes questions d'intérêt, les parents et le fils ne vivaient plus en bonnes relations, et celui-ci voulut même leur interdire l'entrée de son jardin.

« Le 15 au courant vers neuf heures du matin, F... E... se rendait à la forge ; en passant près la haie du jardin, il y vit son père et sa mère. Aussitôt il les injuria, et, tout en se tenant de l'autre côté de la haie, il lança un coup de foudre à F... ; celui-ci le para avec un louchet qu'il tenait à la main.

« Le fils alors saisit cette arme improvisée, et attirant son père à lui, le roula par terre en lui portant, paraît-il, force coups de genoux dans la poitrine. Tout à coup le malheureux père pousse un cri déchirant et appelle sa femme à son secours ; son fils venait de lui couper entièrement avec les dents la moitié environ de la première phalange de l'index de la main gauche.

« La femme F... arrive au secours de son mari, mais un coup de louchet sur la tête la terrasse. « Attiré par les cris, un voisin accourt, délivre les deux victimes et fait des reproches à ce fils dénaturé, qui lui répond aussitôt : « Taisez-vous, ou je vous en ferai autant. »

« On présume que, dans sa fureur, F... E... a avalé le bout du doigt de son père, qu'il avait coupé. »

ÉTRANGER.

RUSSIE. — Le Messenger d'Odessa raconte qu'à Cherson un joueur d'orgue étranger vient d'être arrêté comme incendiaire. Cet homme a habité autrefois Odessa et y a longtemps exploité la commiseration publique. On le voyait toujours accompagné de sa petite-fille et traîné sur une voiture à bras, qui cachait ses pieds de telle manière qu'on devait croire qu'il les avait perdus par suite d'une amputation.

Lors de son arrestation, on a trouvé sur lui 15,000 roubles en billets de banque, diverses matières incendiaires, un grand nombre de correspondances, un plan d'Odessa dessiné de sa main, et la photographie de diverses rues de la ville. Il avait les pieds dans leur état normal.

— La Critique française, revue philosophique et littéraire, renferme dans son numéro du 15 septembre, les articles suivants :

- Lettres européennes.—La société anglaise pour le travail des femmes.— John Roberts. Les Misérables, par Victor Hugo.— Ernest Desmarest. Correspondance américaine.— Joshua Coits. Trois philosophes universitaires : MM. Damiron, Emile Saisset et Ch. Bénard (suite et fin), par M. Alfred Blot. Charles Lamb.— Louis Depret. Le Congrès de Bruxelles.— Ernest Desmarest. Chronique générale : Les Revues.— T. Camponen. Les Livres.— Ernest Desmarest.— H. de Saint-Albin.— Alfred Blot.— E. Gellion Danglar.— Léon Godard. Les Théâtres.— C. Bernel.

Abonnement : 12 fr. par an. — Bureaux, 8, rue Garancière, à Paris.

Bourse de Paris du 23 Septembre 1862.

Table with 4 columns: Instrument type (e.g., 3 1/2 0/0), Rate, Change (Haussé/Baisse), and Date.

ACTIONS.

Table with 3 columns: Instrument type (e.g., Crédit foncier), Dern. cours, and Change.

Table with 3 columns: Location (e.g., Comptoir d'escompte), Dern. cours, and Change.

OBLIGATIONS.

Table with 3 columns: Instrument type (e.g., Obl. fonc. 1000 f.), Dern. cours, and Change.

— Aujourd'hui mercredi, à l'Opéra, débuts de M. Caron et de M^{lle} Marie Vernon, le Trouvère, opéra en quatre actes, chanté par M^{mes} T-d-sec, Marie-Sax, M^{lle} Dalaurens, Carou. On finira par le Marché des Innocents, ballet en un acte, dansé par M^{lle} Marie Vernon et les principaux artistes.

— Aujourd'hui mercredi, au Théâtre-Français, 2^e représentation de Dolorès, drame en quatre actes, en vers, de M. Louis Bouilhet, joué par MM. Maubant, Chéry, Worms, Verdelle, Géraud, Ariste, Guichard, M^{me} Favart, Jouassain, Devoûd et Torleux.

— A l'Opéra-Comique, le Songe d'une nuit d'été, joué par MM. Coudrec, Crosti, Capoul, M^{lle} Marimon et Bella ; et Rose et Colas. Les représentations de Zemire et Azor auront lieu jeudi et samedi.

— Variétés. — Le magnifique succès des Babelots du Diable n'a jamais été égalé, sinon par lui-même lors de la création de cette amusante et éblouissante féerie.

— Au Gymnase, aujourd'hui, les Fous, comédie en cinq actes de M. E. Plouvier, jouée par MM. Desrieux, Lesueur, Landrol, Ferrville, Kime, D-rval, Dieudonné, Francis, Gilbert, Baisot, Blondel, Victorin, M^{me} Victoria, Fromentin, C. Montaland, Chéri-Lesueur, Albrecht, Gauzlin, Georgina, Desjardin.

— Au théâtre des Bouffes-Parisiens, très incessamment pour la réouverture, 1^{re} représentation de la reprise d'Orphée aux Enfers, opéra bouffe en deux actes et quatre tableaux, paroles de M. H. Crémieux et L. Halévy, musique de M. J. Offenbach.

— Depuis la réouverture du théâtre Robert Houdin, une foule d'étrangers s'empresse chaque soir d'assister aux intéressantes séances de l'habile magicien Hamilton.

SPECTACLES DU 24 SEPTEMBRE.

- OPÉRA. — Le Prophète. FRANÇAIS. — Dolorès. OPÉRA-COMIQUE. — Le Songe d'une nuit d'été. ODÉON. — Le Marquis Harpagon, l'Indiscret. ITALIENS. — Ouverture le 2 octobre. VAUDEVILLE. — La Comtesse Mimi, les Femmes terribles. VARIÉTÉS. — Les Babelots du Diable. GYMNASSE. — Les Fous. PALAIS-ROYAL. — Ah ! que l'amour est agréable ! PORTE-SAINT-MARTIN. — Le Bossu. AMBIGU. — Les Mystères du Temple. THÉÂTRE IMPÉRIAL DU CHATELET. — Rothomago. GAITÉ. — Le Château de Pontalec. BEAUMARCHAIS. — Les Bandits de la vallée de Goldau. THÉÂTRE-DEJAZET. — Les Etrangers de dindes, A Chaillet. BOUFFES-PARISIENS. — Incessamment la réouverture. DÉLASSEMENTS-COMIQUES. — Le Retour d'Ulysse, le Hussard. TH. DES CHAMPS-ÉLYSÉES (8 h.). — Petits Pêcheés, les Anglais. LUXEMBOURG. — La Chatte merveilleuse, Sans dot. CIRQUE DE L'IMPRÉTRICE. — Exercices équestres à 8 h. du soir. HIPPODROME. — Exercices équestres les dimanches, mardis, jeudis et samedis. ROBERT HOUDIN (8 h. de Italiens). — Tous les soirs à huit heures, Prestidigitation, Illusion, Magie. JARDIN MABILLE. — Soirées dansantes les mardis, jeudis, samedis et dimanches. CHATEAU DES FLEURS. — Soirées dansantes les lundis, mercredis, vendredis et dimanches. CONCERT DES CHAMPS-ÉLYSÉES. — Tous les dimanches, de 2 à 5 heures. CASINO (rue Cadet). — Bal les lundis, mercredis, vendredis, dimanches. — Concert les mardis, jeudis, samedis. SALLE VALENTINO. — Soirées dansantes et musicales les mardis, jeudis, samedis et dimanches.

TABLE DES MATIÈRES

DE LA GAZETTE DES TRIBUNAUX

Année 1861.

Prix : Paris, 6 fr. — Départements, 6 fr. 50 c.

Au bureau de la Gazette des Tribunaux, rue du Harlay-du-Palais, 2.

Imprimerie de A. GUYOT, rue N^e-des-Mathurins, 18.

